

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024
COMPTE RENDU SOMMAIRE LE 30/05/2024

- ❖ **DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**
 - ❖ De retenir la proposition, après consultation, de la Société AMC Mosconi pour l'acquisition d'une auto-laveuses pour le nettoyage de ses bâtiments, un montant de 1 530 € HT.
 - ❖ De retenir la proposition, après consultation, de la SAS Audibert Charpentes pour la rénovation de la toiture du bâtiment à l'école maternelle pour un montant de 26 973.70 € HT.
 - ❖ De signer un devis relatif à la fourniture et à la livraison des repas pendant les vacances de printemps, avec l'Ets Les Bocaux de Mamie au prix de 456.30 € HT.
 - ❖ De retenir la proposition de la Sté EURL Garcia pour le remplacement du faux-plafond d'une des classes à l'école maternelle pour un montant de 8 277 € HT.
 - ❖ De signer l'avenant de prolongation de la durée du marché avec la Sté SASU BS VOIRIE, relatif aux travaux neufs et d'entretien de VRD, pour une durée de 6 mois à compter du 6 avril 2024. Pour la période suivante, la commune se joindra au marché à bons de commande, groupé avec la commune d'Oraison.
-
- ❖ **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

♦ **EXAMEN DES DELIBERATIONS**

N° 2024-27-05-01 ADMINISTRATION GENERALE : INGENIERIE ET TERRITOIRE 04 : CONVENTION D'ADHESION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient l'adhésion de la Commune de Villeneuve à IT04.

Délibération à l'unanimité.

N° 2024-27-05-02 RESSOURCES HUMAINES : AUXILIAIRE DE PUERICULTURE : CREATION DE POSTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture à compter du 1^{er} juin 2024 pour 35h.

Délibération à l'unanimité.

N° 2024-27-05-03 RESSOURCES HUMAINES : ADJOINT TECHNIQUE : CREATION DE POSTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} juin 2024 pour 27h40.

Délibération à l'unanimité.

N° 2024-27-05-04 RESSOURCES HUMAINES : ADJOINT TECHNIQUE : REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de réduire le temps de travail du poste d'adjoint technique de 33h à 28h30 à compter du 1^{er} juin 2024.

Délibération à l'unanimité.

N° 2024-27-05-05 FINANCES : ADMISSIONS EN NON VALEURS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, admet en non-valeur l'état transmis par le comptable public.

Délibération à l'unanimité.

N° 2024-27-05-06 ENVIRONNEMENT : ONF : ETAT D'ASSIETTE DE L'AMENAGEMENT FORESTIER 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'état d'assiette de la forêt communale dans le cadre de la gestion forestière pour l'année 2025.

Délibération à l'unanimité.

N° 2024-27-05-07 ADMINISTRATION GENERALE : INSEE : RECENSEMENT 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la mairie de Villeneuve et l'INSEE.

Délibération à l'unanimité.

N° 2024-27-05-08 DLVA – FONCIER : ZONE AGRICOLE PROTEGEE (ZAP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande la modification du périmètre de la ZAP.

Délibération à l'unanimité.

Fin de la séance à 20h00